



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. **Débitrice: Les Boutiques Attitude Ronet SA**, de siège social
à, 1964 Conthey

2. **Délai pour contester l'état de collocation:**
20 jours après la publication

3. **Délai pour contester l'inventaire:**
10 jours après la publication

4. **Remarques:** Dans la liquidation susmentionnée, sont déposés
à l'Office des Faillites du district de Conthey dès le
21 novembre 2014 :

1.L'inventaire ;

2.L'état de collocation ;

3.La décision de l'administration de la faillite, de ne pas intro-
duire action en responsabilité contre les fondateurs et les orga-
nes de la société au sens de l'art. 752 ss CO.

Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :

1.Porter plainte contre les opérations d'inventaire.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti
aux créanciers pour :

2.Intenter action contre l'état de collocation ; sinon, il sera ac-
cepté (art. 250 LP) ;

3.Se prononcer sur la proposition de l'administration de la
faillite de renoncer à introduire action en responsabilité selon
l'art. 752 ss CO.

Au cas où la majorité des créanciers accepterait la proposition
de l'administration de la faillite ; chaque créancier pourra de-
mander, dans le même délai péremptoire de 20 jours, la ces-
sion des droits de la masse (art. 260 LP).

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés
à l'Office des Faillites du district de Conthey.

But social : Commerce international de gros et de détail pour
tout objet de produit manufacturé

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

01826983

